

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : France-Annie Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/70dce36f0f5b2505a6ea6e49>

Date d'obtention : 2021-06-17 20:02:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant scolaire reçoit l'information soit par la victime ou une tierce personne. Par la suite, l'intervenant applique la méthode sexto: rencontrer des personnes impliqués, faire une évaluation, vérifier l'information et enfin, rencontrer celui qui a poussé les victimes à se compromettre pour avoir sa version des faits et ce qui l'a poussé à faire ce geste. À partir de ces informations, on pourra juger si c'est un geste impulsif ou malveillant.

En aucun cas, nous devons demander à voir les photos ou les vidéos. Cette tâche de s'assurer de faire disparaître les images revient à la police, qui elle même ne demandera à les voir.

Par la suite, il s'agit de contacter le service de police qui prendra en charge la situation. Si d'autres personnes sont impliquées et que le policier demande de faire une évaluation auprès de ceux-ci, l'intervenant scolaire doit refuser car il n'est pas au service de la police.

Tout au long du processus, il est important de demeurer respectueux, d'être calme et sans jugement pour faciliter les échanges d'informations avec les personnes impliquées. De plus, le fait d'utiliser ce protocole permet de faire de la prévention et de l'éducation auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque l'on reçoit une confidence en lien avec le "sextage", il est important d'appliquer le protocole "Sexto" en utilisant la grille d'évaluation. Par la suite, s'associer au service de police en tant que partenaire dans le protocole.

Que malgré la collaboration et la non des personnes impliquées, le protocole s'applique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour l'instant, les différentes étapes me semblent délicates étant donné que j'ai peu d'expérience en lien avec ce type de phénomène qui prend de plus en plus d'envergure. Chaque étape est importante autant dans la façon de discuter avec les personnes témoins que la personnes instigatrice...

Le fait de faire intervenir la police rapidement afin de mettre un terme à la propagation des photos / vidéos est très cruciale. Ce partenariat avec le service de police peut également venir soutenir nos interventions et intervenir auprès des jeunes.